

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES  
M.R.C. DE JOLIETTE**

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue à l'hôtel de ville, 4050, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes, le lundi 4 octobre 2010 à 20H00, à laquelle sont présents :**

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de  
Madame Céline Geoffroy , mairesse

Est également présente:  
La directrice générale, secrétaire-trésorière  
Madame Micheline Miron

**CONVOCATION SUR LE CHAMP**

Tous les membres du conseil sont présents. Une séance extraordinaire est convoquée sur le champ.

Tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation tel que prescrit par la Loi.

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum
2. Ouverture de l'assemblée
3. Coordinatrice à la Maison des Jeunes – Fin de l'emploi
4. Levée de l'assemblée

**1. Constatation du quorum**

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

**2. Ouverture de l'assemblée**

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy déclare l'assemblée ouverte

**3. Coordinatrice à la Maison des Jeunes – Fin de l'emploi**

2010-10-199  
Il est proposé par Pierre Venne,  
Et résolu :

De mettre fin à l'emploi de madame Christine De L'étoile-Martin comme coordinatrice de la Maison des Jeunes

Une semaine de préavis lui sera signifié.

Vote Pour

Contre

Christine Marion  
Réjean Belleville  
Michel Picard  
Pierre Guilbault  
Pierre Venne

Marthe Blanchette

Adoptée à majorité par les conseillers

#### **4. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé ;

2010-10-200

Il est proposé par Pierre Venne,  
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à  
20 heures 05

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

---

Mairesse

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière